

ARRETE
D'interdiction de jeux sur les terrains de football

Le Maire de la Commune de Les Attaques,

Vu le Code des Collectivités territoriales,
Considérant que l'organisation de la fête communale nécessite de restreindre l'accès aux terrains de football,

ARRETE :

Article 1 : Les matchs de football sont interdits sur les terrains de football le samedi 13 et le dimanche 14 septembre 2025.

Article 2 : Monsieur le Président du Club de Football de Les Attaques est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

